



Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 05 MARS 2025

Date de convocation

12/02/2025

Date d'envoi

14/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 6
Présents : 5
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 6

Etaient présents :

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT,
Monsieur Jean-Michel ARNAUD.

Absent excusé :

Monsieur Sébastien MARAIS.

Assistaient également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :

Mesdames Danièle HOUDU, Christine MÉNORET.

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.
Monsieur Raphaël SIMAR - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

~~~~~

Madame Sylviane FORTUN est désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Monsieur le Président procède à l'appel des membres du Comité Syndical et vérifie les pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

~~~~~

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

BILAN DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Voir les tableaux joints en annexe, qui ont été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical en même que la convocation.

DEL N° 05-03-2025/01 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025.

Monsieur le Président présente à l'aide du document qui a été remis à chaque délégué, les orientations budgétaires 2025.

Il rappelle qu'il s'agit d'une formalité substantielle prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales

➤ Dans un premier temps, il présente les résultats de l'exercice 2024 qui font ressortir un excédent global de + 210 194.53 €.

➤ Au niveau des orientations budgétaires proprement dites, Monsieur le Président rappelle qu'il y a deux postes de dépenses au niveau du fonctionnement à savoir :

- Les frais communs.
- Les frais liés à l'activité transport qui est la plus grande part du budget.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles reposent sur 4 postes :

- ✓ L'excédent 2024 reporté de 199 753.02 €.
- ✓ La subvention du SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE calculée sur la base de 80 % du marché transport, déduction des participations familiales, estimée à 80 000 €.
- ✓ Les participations des familles estimées à 25 000 €.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de ces orientations budgétaires, il convient d'examiner l'hypothèse ou non d'une revalorisation de la carte transport.

Les membres du Comité Syndical sont tous unanimes pour un maintien du prix de la carte à 170 € avec la même répartition, à savoir :

- 125 € au titre des participations aux frais de transport,
- 45 € autres frais annexes.

- ✓ Les participations des communes.

Il est proposé, dans le cadre des orientations budgétaires 2025 de maintenir le montant des participations communales à 30 000 €.

Ce montant est réparti :

- Au titre du budget transport (en fonction du nombre d'élèves transportés par commune).
- Au titre des frais communs (en fonction du nombre de collégiens par établissement scolaire desservi par le Syndicat).

Ainsi les contributions des communes pour 2025 seraient arrêtées de la manière suivante :

COMMUNES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	VARIATION	
							MONTANT	%
LA MEMBROLLE	25 910.83 €	16 453.24 €	16 601.07 €	10 933.52 €	11 319.16 €	10 285.55 €	- 1 033.61€	-9.13 %
LUYNES	21 107.22 €	14 504.62 €	14 692.48 €	13 481.38 €	12 589.87 €	12 885.24 €	+ 295.37 €	2.35 %
ST ETIENNE DE CHIGNY	12 981.95 €	9 042.14 €	8 706.45 €	5 585.10 €	6 090.97 €	6 829.21€	+738.24 €	12.12 %
TOTAL	60 000 €	40 000 €	40 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à se reporter aux tableaux des pages 8 à 10 du document des orientations budgétaires pour la méthode de calcul.

En ce qui concerne l'investissement on retrouve en recettes l'excédent 2024 reporté pour 10 441.51 €.

La somme inscrite en dépense permet d'envisager la poursuite d'éventuelles acquisitions d'abribus.

Aucune observation n'étant faite,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue en cette séance des orientations budgétaires 2025.

DEL N° 05-03-2025/02 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M 57

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 28 juin 2023 adoptant la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M 57, à compter de l'exercice 2024,

VU le rapport de présentation exposé en séance,

CONSIDÉRANT que la nomenclature comptable M 57 donne la faculté au Comité Syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président informera le Comité Syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Aucune observation n'étant faite,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

AUTORISE, au titre de l'exercice budgétaire 2025, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) taux maximal autorisé.

PRÉCISE que Monsieur le Président informera le Comité Syndical de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.



QUESTIONS DIVERSES

1° - Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il a été interpellé par deux familles.

➤ La première famille avait déjà sollicité le Syndicat en 2022 et 2023 pour l'ajout d'un arrêt sur le circuit A, route de Moulin Glabert.

Les membres du Syndicat avaient refusé cette demande en 2023, car un allongement du trajet de 8 kilomètres était nécessaire.

La famille a réitéré sa demande le 10 septembre 2024 par mail.

Le transporteur a de nouveau été sollicité, et confirme l'allongement de 8 kilomètres sur le trajet du circuit A.

En effet, ce nouvel arrêt serait le premier à 7h15, puis le transporteur devrait remonter jusqu'au « Carroi jaune », redescendre la route de Mazières afin de rattraper le premier arrêt actuel « Salle Ronsard » à 7h25.

Après avoir examiné une nouvelle fois cette demande, le Comité Syndical à l'unanimité confirme la position prise en 2023.

➤ La deuxième famille à avoir sollicité le Syndicat souhaite une modification du circuit D, afin que son enfant, qui utilise l'arrêt « Vert Village » ne soit pas le premier le matin et le dernier le soir sur le trajet du transport scolaire.

Cette famille avait déjà fait une demande similaire en janvier 2024. Les membres du Syndicat avaient émis un avis défavorable lors de la séance du 20 mars 2024.

Le Comité Syndical à l'unanimité maintien la position prise en 2024.

2° - Madame BLIN de la commune de La Membrolle-sur-Choisille fait part d'une demande de changement d'un abribus à l'arrêt « Le Mortier Rimoneau » (circuit D).

Avant d'envisager un changement, il conviendra de voir si l'abribus ne nécessite pas un entretien et/ou des travaux de réfection.

~~~~~

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h10.

Prochaine réunion mercredi 26 mars 2025, pour le vote du budget.

~~~~~

Fait à Luynes, le 06 mars 2025

Le secrétaire de séance,



Sylviane FORTUN

Le Président,



Bertrand RITOURET

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT
SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES
DU 05 MARS 2025

DEL N° 05-03-2025/01 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

DEL N° 05-03-2025/02 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M 57.

Nombre d'enfants par arrêt et par circuit 2023-2024 et 2024-2025

Circuit A		Nbr d'enfants	
		2023-2024	2024-2025
1	Salle Ronsard	6	5
2	Acacias	6	10
3	Moulin Ragot	4	4
4	Abribus Maurière	21	22
5	L'Arnerie	7	8
6	Les Bodinières	7	8
7	Vieux Bourge	2	1
7bis	Moulin à Tan	1	2
8	Les Grandes Maisons	0	0
9	10 Vallée de Vaugareau	4	3
10	Collège		
Total :		58	63
Capacité bus		63	63

Circuit B		Nbr d'enfants	
		2023-2024	2024-2025
1	Ile Buda	0	0
2	75 quai de la Loire	1	0
3	105 quai de la Loire	4	3
4	La Brosse	3	0
5	La Queue de Merluiche	4	6
6	La Perruche	1	3
7	Le Grand Verger	0	0
8	La Bourdonnière	2	1
9	Maupas	0	0
10	Route SPA : Négron	4	3
10 bis	La Perrée	0	0
11	La Borde	6	7
12	Les Bleuets	3	0
13	Muguet	7	6
14	Face gendarmerie	4	4
15	Collège		
Total :		39	33
Capacité bus		63	63

Circuit C		Nbr d'enfants	
		2023-2024	2024-2025
1	Les Coutays : route du Mans	6	9
2	Les Bordes	8	6
3	Le Perré Mi-côte	4	3
4	Lavoir	9	14
5	Molière/Aubrière	6	5
6	Le Castel	13	12
7	Ecole primaire Choisille	15	13
6	Collège		
Total :		61	62
Capacité bus		59	59

Circuit D		Nbr d'enfants	
		2023-2024	2024-2025
1	Vert Village	4	5
2	Le Mortier Romoneau	2	3
3	Les Poiriers	11	8
4	Les Minées	3	7
5	Mazargan	4	1
6	La Rocaille	26	25
7	Billonnière/Colombeau	6	6
8	Le Castel	0	0
9	Collège		
Total :		56	55
Capacité bus		63	63

Total 2023-2024 :	214
Total 2024-2025 :	213

Villes	2023-2024			2024-2025		
	A/R	Matin	Soir	A/R	Matin	Soir
LA MEMBROLLE	104	8	5	103	3	11
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	53	1	10	18	6	3
LUYNES	20	3	10	58	1	10
Sous-total	177	12	25	179	10	24
TOTAL		214			213	

Nombres de collégiens par établissements 2024-2025		
	La Béchellerie (368 élèves)	Lucie et Raymond AUBRAC (408 élèves)
LA MEMBROLLE	119 (138)*	0
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	1 (1)*	83 (80)*
LUYNES	0	204 (201)*

* (chiffres 2023/2024)

Nombre d'enfants par arrêt et par circuit 2024-2025

Circuit A		Nbr d'enfants	Classes			
			6ème	5ème	4ème	3ème
1	Salle Ronsard	5	1	1	1	2
2	Acacias	10	4	2	3	1
3	Moulin Ragot	4	0	1	1	2
4	Abribus Maurière	22	8	6	5	3
5	L'Arnerie	8	1	3	3	1
6	Les Bodinières	8	1	4	2	1
7	Vieux Bourg	1	1	0	0	0
7bis	Moulin à Tan	2	1	0	0	1
8	Les Grandes Maisons	0	0	0	0	0
9	10 Vallée de Vaugareau	3	0	1	1	1
10	Collège					
Sous-totaux par niveau			17	18	16	12
Total		63				
Capacité		63				

Circuit B		Nbr d'enfants	Classes			
			6ème	5ème	4ème	3ème
1	Ile Buda	0	0	0	0	0
2	75 quai de la Loire	0	0	0	0	0
3	105 quai de la Loire	3	1	2	0	0
4	La Brosse	0	0	0	0	0
5	La Queue de Merluche	6	2	3	1	0
6	Le Grand Verger	0	0	0	0	0
7	La Perruche	3	3	0	0	0
8	La Bourdonnière	1	0	1	0	0
9	Maupas	0	0	0	0	0
10	Route SPA : Négron	3	0	0	1	2
10 bis	La Perrée	0	0	0	0	0
11	La Borde	0	0	0	0	0
12	Les Bleuets	7	2	1	3	1
13	Muguet	6	0	4	0	2
14	Face gendarmerie	4	2	1	0	1
15	Collège					
Sous-totaux par niveau			10	12	5	6
Total		33				
Capacité		63				

Circuit C		Nbr d'enfants	Classes			
			6ème	5ème	4ème	3ème
1	Les Coutays : route du Mans	9	0	3	1	5
2	Les Bordes	6	0	2	1	3
3	Le Perré Mi-côte	3	1	0	1	1
4	Lavoir	14	6	3	3	2
5	Molière/Aubrière	5	1	1	1	2
6	Le Castel	12	6	0	4	2
7	Ecole primaire Choissille	13	4	4	2	3
8	Collège					
Sous-totaux par niveau			18	13	13	18
Total		62				
Capacité		59				

Circuit D		Nbr d'enfants	Classes			
			6ème	5ème	4ème	3ème
1	Vert Village	5	1	3	0	1
2	Le Mortier Rimoneau	3	2		1	
3	Les Poiriers	8	1	2	2	3
4	Les Minées	7	3	1	1	2
5	Mazagran	1	0	0	1	0
6	La Rocaille	25	5	10	6	4
7	Billonnière/Colombeau	6	2	1	2	1
8	Collège					
Sous-totaux par niveau			14	17	13	11
Total		55				
Capacité		63				

(52 élèves et 1 accompagnateur)

Total :	213
----------------	------------